



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Paris, le - 9 OCT. 2014

**La ministre de l'écologie, du développement  
durable et de l'énergie**

à

Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement

Nos réf. : 14003034

**Objet :** Pérennisation de l'organisation de l'action sociale du MEDDE et du MLETR dans les directions départementales interministérielles (DDI)

Le 8 juillet dernier, mon Cabinet a reçu en audience, une délégation du comité central d'action sociale (CCAS) où a été abordée la question de l'accès de tous les agents du MEDDE et du MLETR à l'action sociale de ces ministères, quelle que soit leur affectation.

A ce jour, la charte de gestion des directions départementales interministérielles (DDI) du 5 janvier 2010 permet d'assurer le maintien, pour les personnels de ces services, de la continuité de l'action sociale ministérielle avec les structures chargées de sa mise en œuvre.

Cependant, des difficultés d'application de cette charte ont pu être constatées dans certains services.

Aussi, les représentants du personnel ont exprimé le souhait que les nouveaux textes ministériels relatifs à l'action sociale qui seront diffusés dans les services du MEDDE et du MLETR au cours du second semestre 2014, le soient également dans les DDI et que les services du SGG veillent à leur application.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des dispositions que vous mettrez en œuvre afin de veiller à la bonne application de ces nouvelles dispositions dans les DDI.

Pour la ministre et par délégation,  
Le Secrétaire général,



Francis ROL-TANGUY

**Copie à :** Madame la Directrice du cabinet de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie